

---

## Institut Universitaire de Technologie Poitiers - Châtellerauld - Niort

[#]

# Contrat de professionnalisation

Les formations en contrat de professionnalisation sont enregistrées au RNCP et habilitées par l'Université pour être proposées en alternance.

### PUBLIC

- Jeunes de 18 à 25 ans titulaires d'un bac +2 (DUT/BTS/L2)
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à Pôle Emploi
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI)

### CONTRAT

- CDD d'une durée égale à la période de formation
- CDI comprenant une obligation de formation

Dans l'entreprise, le tuteur met en oeuvre les actions de professionnalisation et participe à l'évaluation du suivi de la formation.

### RÉMUNÉRATION DE L'ALTERNANT

Tranche d'âge	Pourcentage du SMIC ou minimum conventionnel
- de 21 ans	65%
21 - 25 ans	80%
+ de 26 ans	100%

### INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ

Les frais de scolarité à l'Université sont à la charge de l'entreprise  
Pas de sécurité sociale étudiante (régime général des salariés)

**Pour tout renseignement !**

**IUT - Formation Continue et Alternance**

Secrétariat

Tél. : 05 49 45 41 64

[Contact](http://iutp.univ-poitiers.fr/mme-fouquet-sophie-177401.kjsp?RH=1456750600270) [http://iutp.univ-poitiers.fr/mme-fouquet-sophie-177401.kjsp?RH=1456750600270]

**Documents utiles !**

[Contrat de professionnalisation](#) [PDF - 121 Ko] [PDF - 121 Ko] [

http://iutp.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\_FICHER=1326273290321&ID\_FICHE=7170  
]

[Tarifs](#) [PDF - 158 Ko] [PDF - 158 Ko] [

http://iutp.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\_FICHER=1326273290331&ID\_FICHE=7170  
]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)